



Séminaire de co-construction  
Égalité et aménagement des territoires

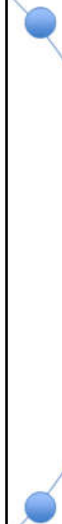
19 mai 2017, Châlons-en-Champagne

# Accueil

**Benoist Apparu**

Député - Maire de Châlons-en-Champagne

## Les temps du séminaire

- 
- 9h30** - Accueil
  - 10h00** - Le SRADDET, c'est quoi, pourquoi et comment ?  
Qu'entend-on par « égalité des territoires » ?
  - 10h30** - Eclairages sur l'aménagement des territoires en Grand Est
  - 11h45** - Premier temps d'ateliers
  - 12h45** - Pause déjeuner
  - 14h00** - Second temps d'ateliers
  - 15h00** - Plénière de restitution et conclusion du séminaire

Séminaire animé par Chantal Meyer – Rouge Vif territoires

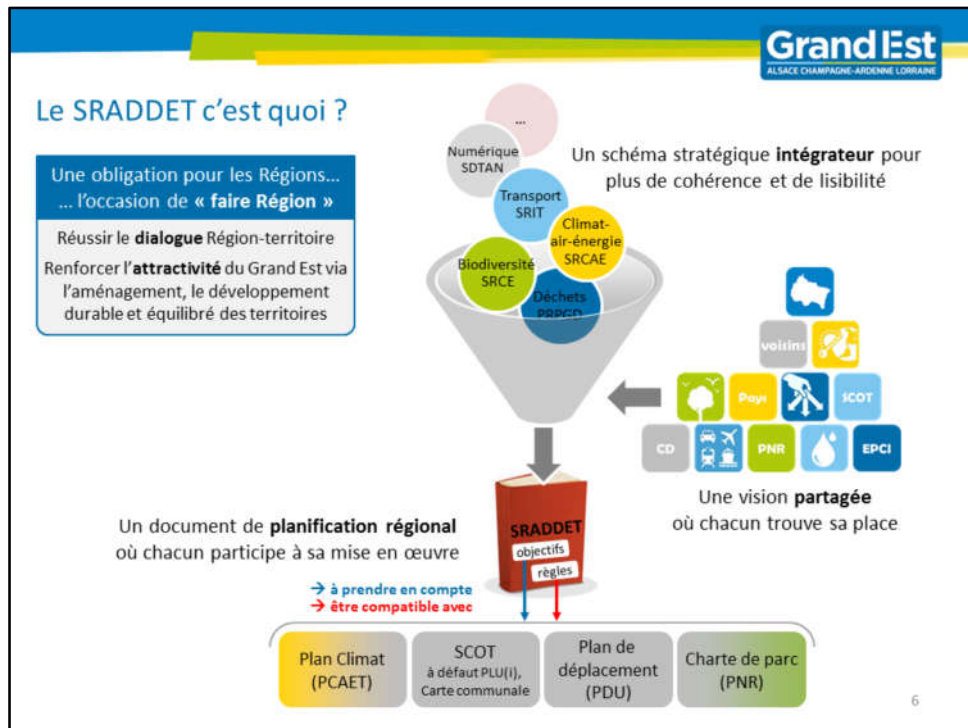
## **Le SRADET, c'est quoi, pourquoi et comment ?**



**Martine Lizola**

Présidente de la commission aménagement des territoires de la Région Grand Est  
Co-présidente du Comité de Pilotage SRADDET

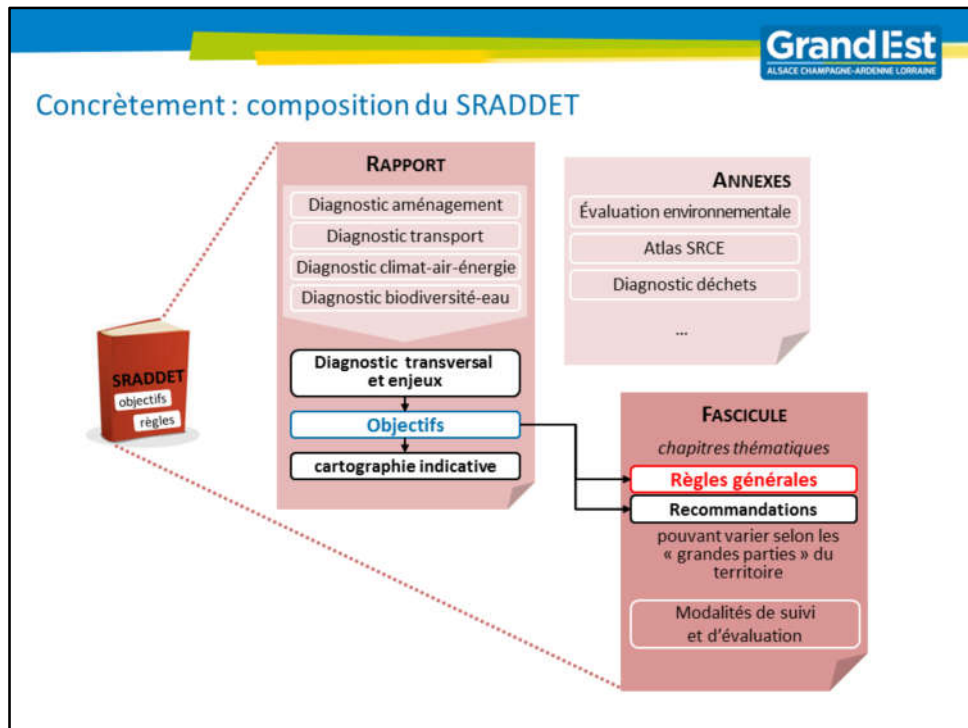
Quelques précisions sur la **méthode d'élaboration** du SRADDET



Suite à la fusion, saisir l'opportunité de **faire Région** avec le SRADDET imposé aux Région par la loi Notré

Faire région = renforcer l'attractivité de nos territoires, vendre notre région et réussir le dialogue Région-territoires

- Un schéma stratégique **intégrateur** pour plus de cohérence et de lisibilité
- Une vision **partagée** où chacun trouve sa place
- Un document de **planification régional** où chacun participe à sa mise en œuvre



Concrètement qu'est ce qui est opposable :

Pour bien comprendre et désamorcer les toutes craintes voilà les uniques éléments qui sont prescriptifs :

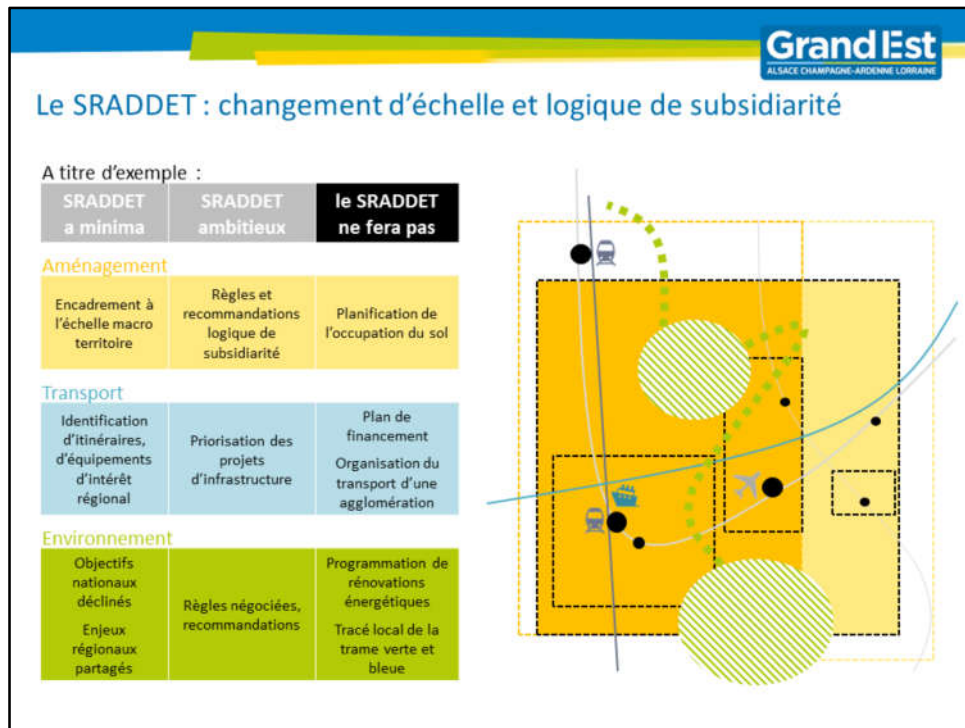
- Les **objectifs** du rapport (rapport de **prise en compte**)
- Les **règles** du fascicule qui décline les objectifs (rapport de **compatibilité** – plus contraignant)
- **Aucune carte** ou élément graphique ne sera opposable

Pour la mise en œuvre du SRADDET au delà des règles générale voulue par la loi NOTRé, la Région proposera des **recommandations (non opposables)** pour mettre en valeur les bonnes pratiques et chercher à être vertueux.

#### A titre d'exemple sur le volet foncier

❑ **L'objectif** pourrait être : la limitation de la consommation foncière

- ✓ **La règle** correspondant pourrait être : à l'échelle d'une grande partie du territoire - à définir collectivement - réduire la consommation foncière de 50%
- ✓ **La recommandation** serait: chercher à optimiser le tissus bâti existant, reconquérir les espaces vacants ou en friches.



Le SRADDET dans ce nouveau territoire qu'est la Région Grand Est implique de réfléchir à une **nouvelle échelle**.

Ce document de planification se fera avant tout dans une **logique de subsidiarité** : chacun dans son rôle à son échelle, pas d'ingérence de la Région dans vos territoires

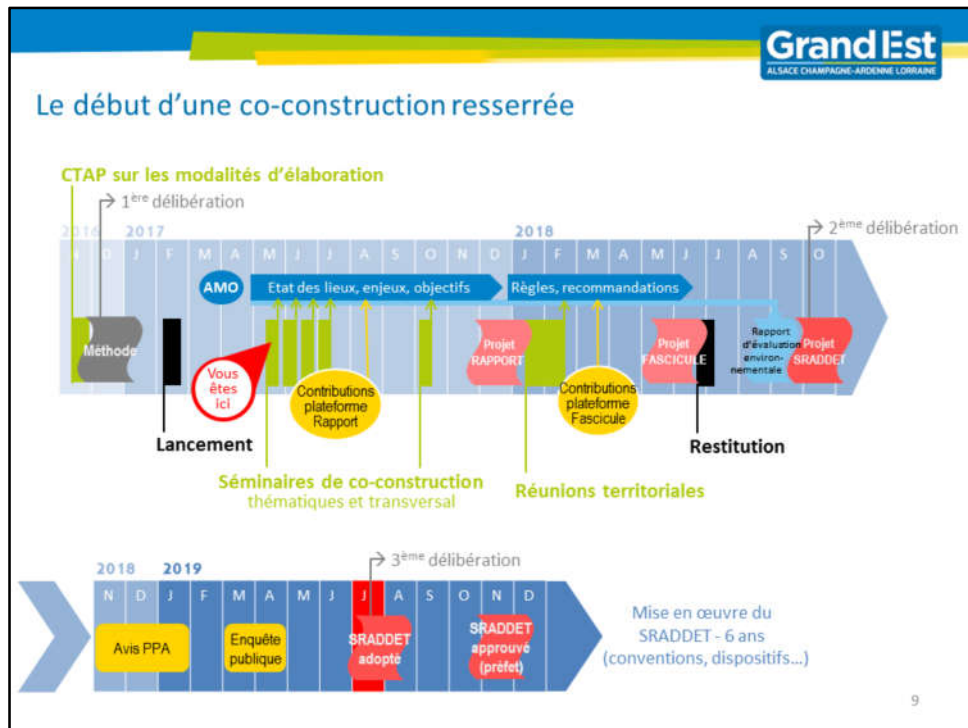
Ce SRADDET est aussi un **exercice nouveau** pour les Régions qui pour la première fois vont devoir écrire des règles prescriptives.

Sur cette aspect la Région souhaite s'appuyer sur **l'expérience et les bonnes pratiques des territoires**, comme les SCoT ou les PLUi.

*A titre d'exemple voyons ce que le SRADDET peut faire et ne peut pas faire*

- **Sur l'aménagement :**
  - ✓ le SRADDET pourra proposer des règles et recommandation à l'échelle de macro territoires (supra SCoT)
  - × il ne pourra pas empêcher la construction d'un péricolaire dans une centralité qui ne serait pas un pôle majeur de l'armature urbaine régionale
- **Pour le transport :**
  - ✓ Le SRADDET doit identifier des itinéraires et équipements d'intérêt régional, il pourra définir une priorisation des projets
  - × Mais il ne peut pas fixer un plan de financement, ni organiser le transport d'une agglomération
- **Sur les questions d'environnement :**
  - ✓ Le SRADDET déclinera les grands objectifs nationaux, il cherchera à établir des règles négociées ou des recommandations sur les espaces et/ou ressource d'intérêt régional
  - × Il ne pourra pas imposer aux communes de réaliser des travaux rénovation énergétique, ni déterminer localement la trame verte et bleue (c'est le travail des SCoT)





Maintenant que le SRADDET a sa juste dimension nous pouvons commencer à travailler.

Comme le montre le calendrier l'élaboration du SRADDET : c'est le début et le temps de la co-construction est resserrée sur:

- 2017 pour l'élaboration du RAPPORT (diagnostic, enjeux, objectifs)
- et début 2018 pour la rédaction du FASCICULE (règles et recommandations)

→ L'objectif de cette journée de travail est de contribuer, à chacune de vos tables, à la consolidation du diagnostic, l'identification des enjeux et des objectifs.

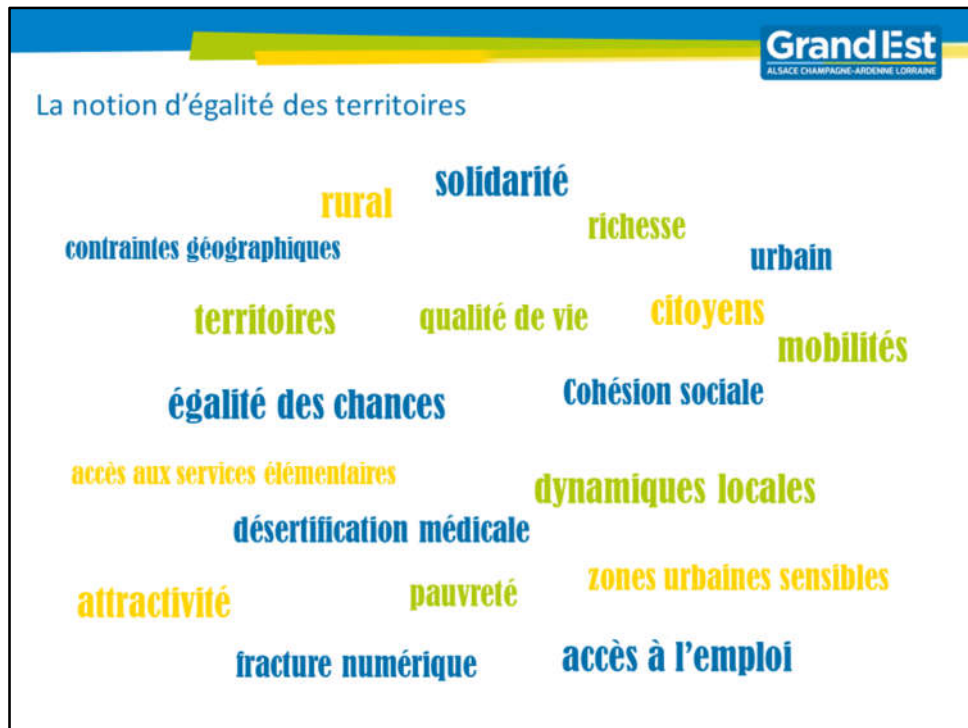


**Franck Leroy**

Vice-président de la Région Grand Est en charge de la solidarité territoriale,  
la qualité de vie et la transition énergétique

Co-président du Comité de Pilotage SRADDET

Quelques précisions sur la **méthode d'élaboration** du SRADDET



Après une trentaine d'années d'après guerre, les inégalités se creusent partout.

- des très riches encore plus riches, le chômage, la précarité...
- des quartiers de villes aux territoires les plus isolés.

Il faut arrêter d'opposer rural/urbain, territoires riches, territoires pauvres.

Il faut sortir d'une logique de compétition pour aller vers une **logique de solidarité** et de **développement durable** et de **mise en synergie** des territoires.

Pour autant, une politique d'égalité des territoires ne s'entend pas comme la recherche d'une homogénéisation : faire la même chose partout.

Il s'agit bien plutôt de donner à chaque territoire des capacités de développement propres, en rapport avec ses atouts et ses spécificités.

L'avenir de chaque territoire dépend de sa capacité à bien gérer ses propres ressources, tout en assurant un épanouissement de ses habitants

Cette notion d'égalité des territoires peut donc être entendu comme une **égalité d'accès aux services** élémentaires, à une qualité de vie.

Où que l'on habite, on doit pouvoir se développer grâce aux dynamiques locales.

## Comment y parvenir ?

- **Identifier et anticiper** les inégalités et s'interroger sur leurs **niveaux d'acceptabilité**
- Meilleur accès aux **droits élémentaires** (éducation, logement, mobilité, santé...)
- Meilleur accès aux **services** (services publics, commerces de proximité, culture...)
- Développement des **nouvelles technologies** (numérique)
- Solidarité **financière** (concentration des moyens sur les territoires les plus en difficulté)
- Nouvelle forme de **relation avec les collectivités locales**

### Donner à chaque territoire les moyens de son développement

- Détecter les potentiels, les talents des habitants
- Mettre en valeur les ressources locales et savoir faire
- Adopter une stratégie de revitalisation durable de chaque territoire



Comment ne laisser aucun territoire en dehors de la dynamique de développement?  
Quels sont les leviers de la solidarité et/ou de synergie territoriale ?

- **Identifier et anticiper** les inégalités et s'interroger sur leurs **niveaux d'acceptabilité**
- Meilleur accès aux **droits élémentaires** (éducation, logement, mobilité, santé...)
- Meilleur accès aux **services** (services publics, commerces de proximité, culture...)
- Développement des **nouvelles technologies** (numérique)
- Solidarité **financière** (concentration des moyens sur les territoires les plus en difficulté)
- Nouvelle forme de **relation avec les collectivités locales**

→ Le SRADDET, et plus précisément ce séminaire de travail d'aujourd'hui, a pour objectif de **réfléchir à cette notion d'égalité des territoires**.

## **Eclairages sur l'aménagement des territoires en Grand Est**



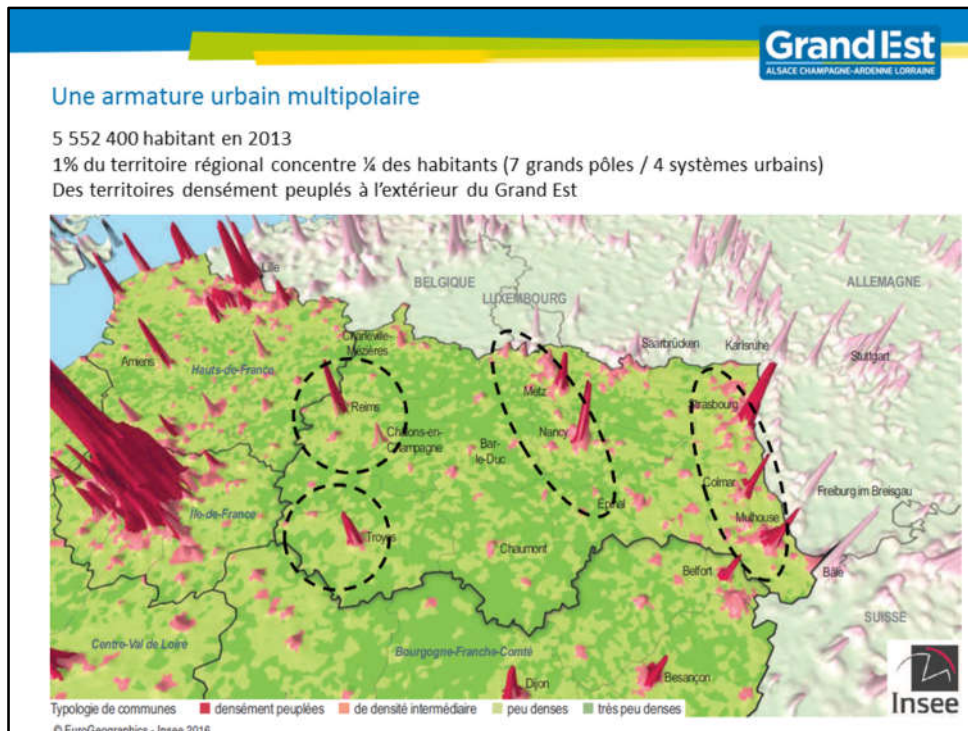
Excuser M. CREUSAT / période de réserve électoral. Disponibilité de l'INSEE pour présenter plus en détail les dynamiques socio-économiques du Grand Est.

Etude innovante :

- par sa **dimension transfrontalière** et sa **restitution cartographique**.
- elle dépasse la simple description et propose une **vision synthétique** et **dynamique**.

Les partis-pris d'analyse :

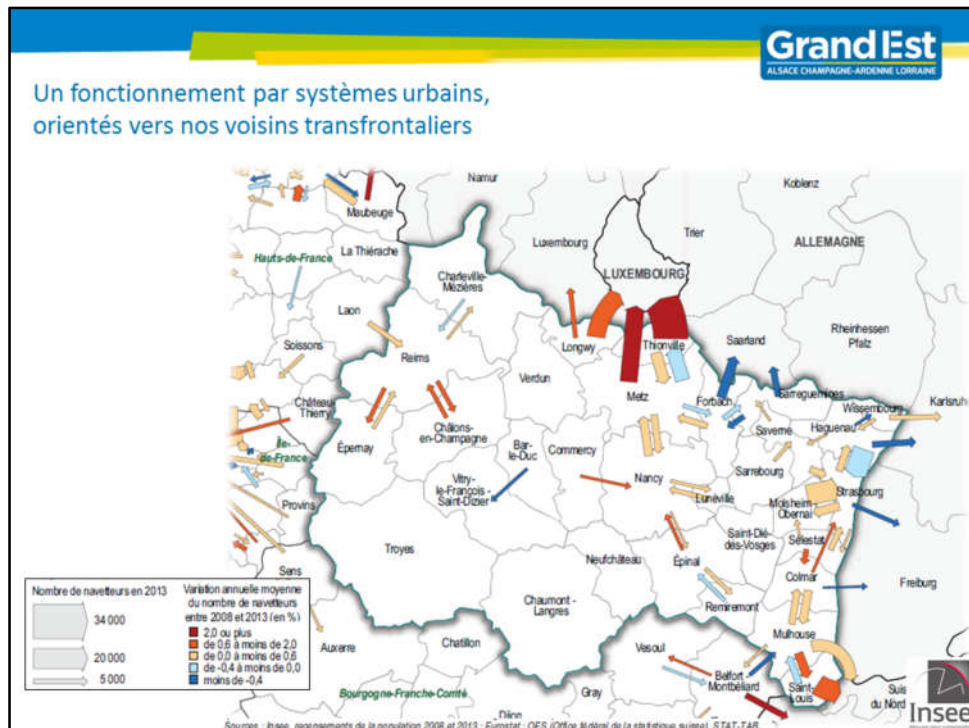
- **organisation** du territoire, structuré par l'armature urbaine, à l'échelle des bassins de vie ;
- **fonctionnement** réduit aux principales attractions domicile-travail ;
- **dynamiques de développement** approchées par les évolutions démographiques et celle l'emploi.



Au niveau des polarité de notre région, on compte:

- **7 grands pôles** : Reims, Troyes, Metz, Nancy, Strasbourg, Colmar, Mulhouse
- **4 systèmes urbains** : axe rhénan, sillon lorrain, Reims-Châlons, peu lié au système urbain autour de Troyes

Aux frontières de la Région Grand qui se situe un **chapelet de villes densément peuplées** qui de part leur attractivité façonne l'armature urbaine locale.



Le Grand Est liés à ses voisins transfrontaliers, une attraction croissante vers :

1. le **Luxembourg** avec son essor économique depuis les années 2000 qui s'appuie sur une économie de services, les activités financières et l'industrie automobile ;
2. la **Suisse** avec son appareil productif, tel que l'industrie pharmaceutique, qui résiste à la crise.
3. Il y a aussi mais de façon plus faible mais croissant vers la **Belgique**.

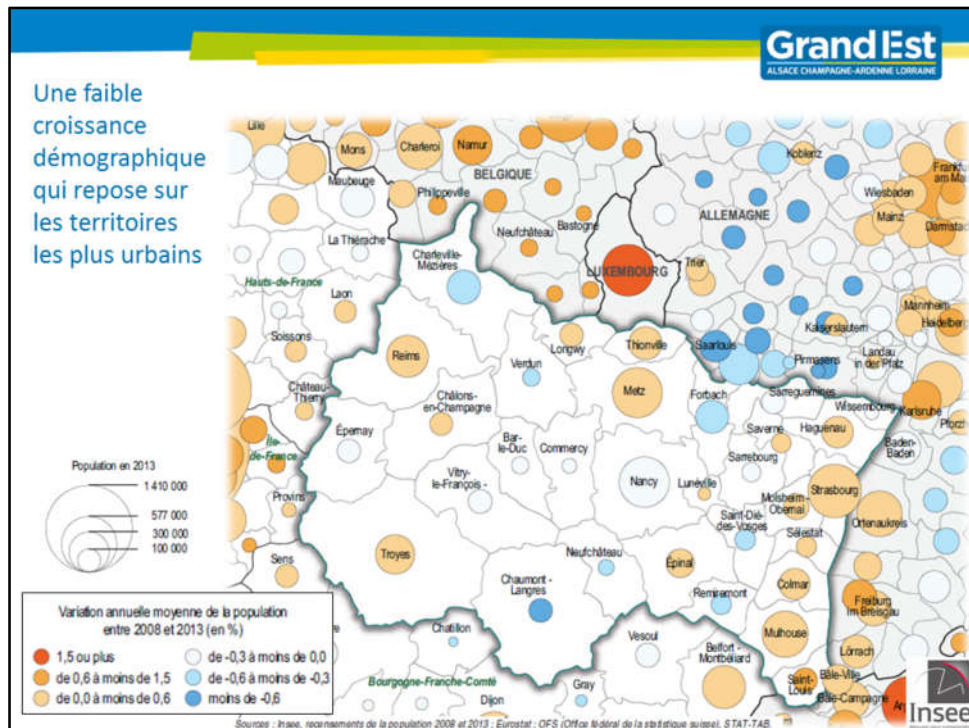
Vers l'**Allemagne** (destination historique), les liens sont en perte de dynamisme notamment à cause des difficultés industrielles.

*Remarque cette carte ne montre pas les flux entrant depuis les pays frontaliers (nous n'avons pas les données).*

Avec nos voisins français :

- quelques liens aussi avec le bassin de Laon en **Hauts de France** ou le territoire de Belfort Montbéliard en **Bourgogne-Franche-Comté**,
- navettes domicile-travail faibles (seuls les flux supérieurs à 2000 sont cartographiés) avec la **Région Ile-de-France**.





### Evolution de la population

Progression annuelle moyenne de la population : 0,1%

La plus faible croissance démographique française comme celle de la **Région Bourgogne Franche Comté**.

Sur la carte chaque polarité est représentée par un cercle proportionnel à sa population en 2013. En couleur on retrouve la notion de dynamique avec les variations moyennes de la population entre 2008 et 2013. Couleur froide : perte de population / couleur chaude gain de population.

À l'échelle régionale, seule la **moitié des zones d'emploi densément peuplées** gagnent en habitants. On retrouve les dynamiques de nos 4 **systèmes urbains** (sauf Nancy)

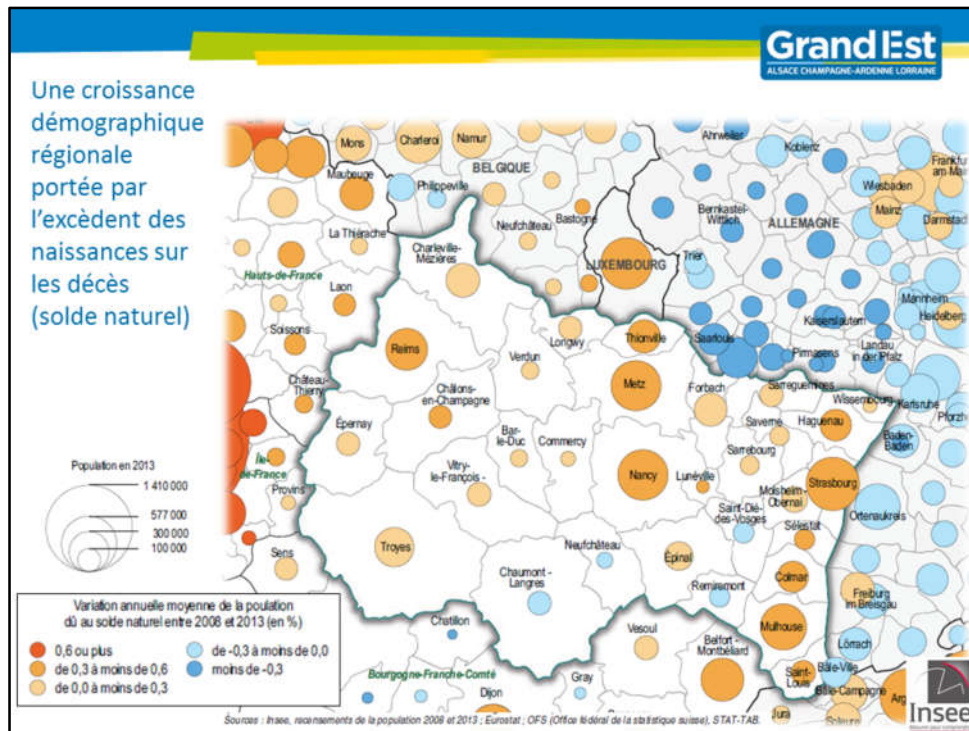
La croissance démographique s'explique essentiellement par **l'excédent des naissances sur les décès (solde naturel)**.

Dans les secteurs sous influence des grandes métropoles la croissance démographique est renforcée par **l'attractions résidentielle (solde migratoire, en lien direct avec les flux domicile-travail)** :

- avec le luxembourgeoise pour les **bassins de Longwy et de Thionville**,
- avec Bâle en Suisse pour le **bassin de Saint-Louis**,
- en intra-régional avec Strasbourg pour les **bassins de Molsheim-Obernai et Sélestat**.

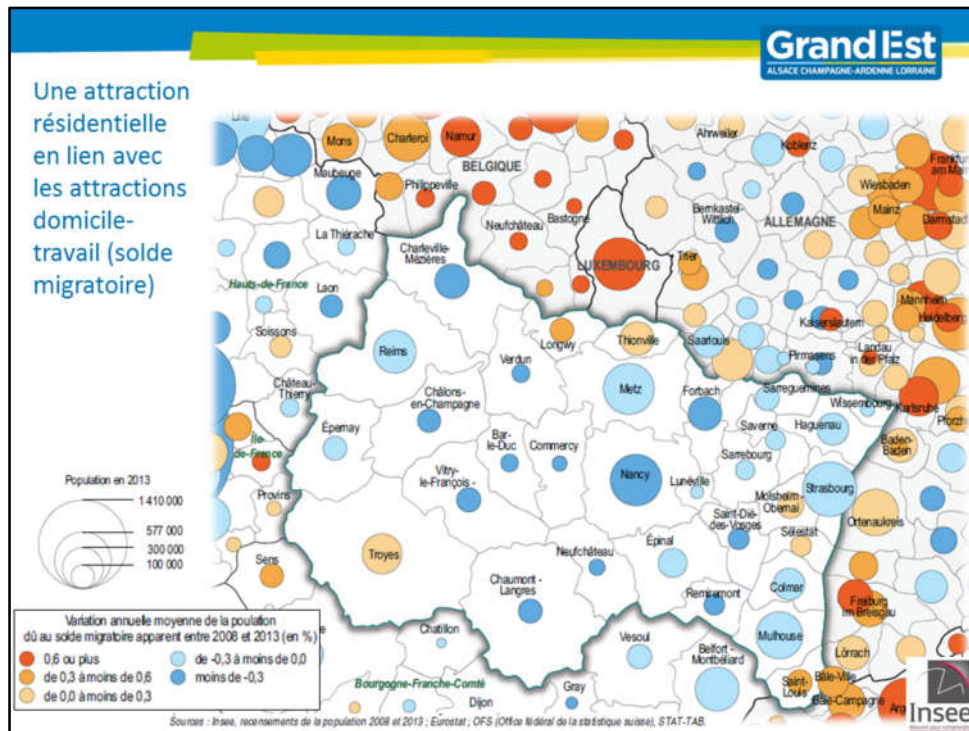
Le **bassin de Troyes** fait exception avec un solde migratoire positif sans lien avec une métropole.

De l'autre côté de la frontière on constate une dynamisme sur le plan démographique: **Luxembourg, Suisse, Belgique**, à l'exception de certaines **régions Allemandes** comme la Sarre qui connaît une déprise industrielle et un vieillissement de leur population, tout comme certains de nos territoires régionaux peu denses.



La croissance démographique s'explique essentiellement par l'excédent des naissances sur les décès (solde naturel) contrairement à nos **voisins allemands** qui connaissent un vieillissement important de leur population.

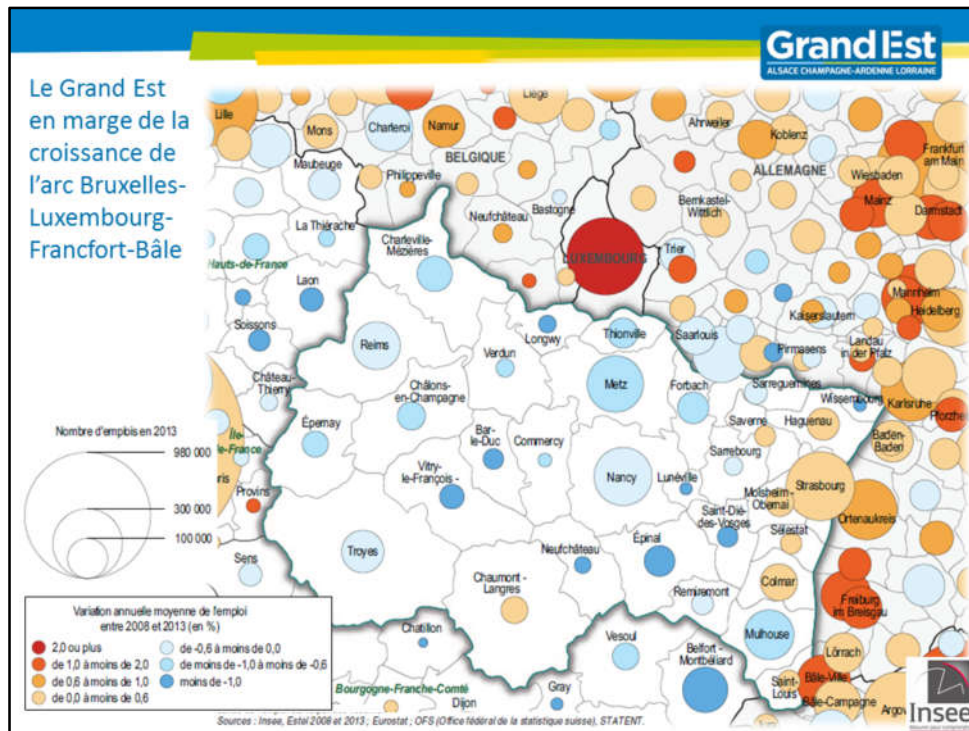
Au regard au **solde naturel**, seul 4 zones au sud de la Région sont en déclin : **Chaumont-Langres, Neufchâteau, Remiremont, et Saint-Dié-des-Vosges**



L'attraction résidentielle est en lien direct avec les attractions domicile-travail (vu précédemment) notamment :

- avec l'**agglomération luxembourgeoise** pour les bassins de Longwy et de Thionville,
- avec celle de **Bâle en Suisse** pour le bassin de Saint-Louis,
- Et en intra-régional avec l'agglomération Strasbourgeoise pour les **bassin de Molsheim-Obernai et celui de Sélestat**.

Exception du **bassin de Troyes** qui présente une croissance démographique liée à un solde migratoire positif.



### Evolution de l'emploi

0,4% de baisse en moyenne par ans, comme cinq des régions métropolitaines toutes situées dans la moitié nord du pays, dont nos voisins **Hauts de France** et **Bourgogne-Franche-Comté**.

La dynamique de croissance entre 2008 et 2013 des territoires voisins (en rouge/orange), que ce soit l'**arc Bruxelles-Luxembourg-Francfort-Bâle** ou la **région parisienne**, ne diffuse pas ou peu sur l'économie régionale.

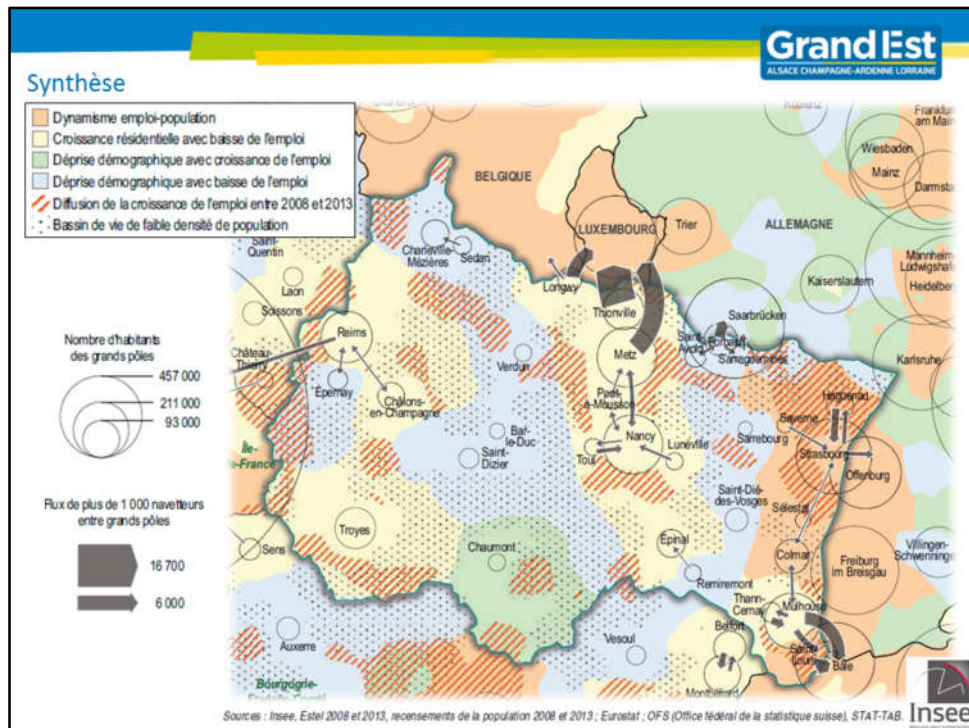
¾ des zone d'emplois sont en recul:

- Il y a un net effet frontière avec le **Luxembourg**
- Il n'y a pas d'effet d'entraînement avec la **Wallonie** ou encore la **région parisienne**.

Les zones de croissance du Grand Est sont presque toute sur l'**axe commercial rhénan**.

L'agglomération de **Strasbourg**, bien que moins dynamiques que ses voisines allemandes, joue bien son rôle de locomotive pour l'économie régionale avec son rôle de capitale européenne, son université.

Seul le territoire de **Chaumont-Langre** fait exception en tant que bassin créateur d'emplois.



En synthèse : 4 typologies de territoires (4 couleurs)

- Axe rhénan **dynamique économique et population** (exception territoire de Mulhouse) avec un lien fort avec la Suisse,
- Système urbain Reims-Châlons, territoire de Troyes et sillon lorrain au nord avec un lien très fort avec le Luxembourg **développement résidentiel et baisse de l'emploi**,
- L'originalité du bassin de Chaumont avec une **déprise démographique mais une croissance de l'emploi**,
- Et les territoire en **déprise démographique et baisse de l'emploi** avec notamment un V au cœur de la région qui part de Charleville Mézières, redescend jusqu'en BFC, et remonte vers la Sarre.

### Questions d'ouverture

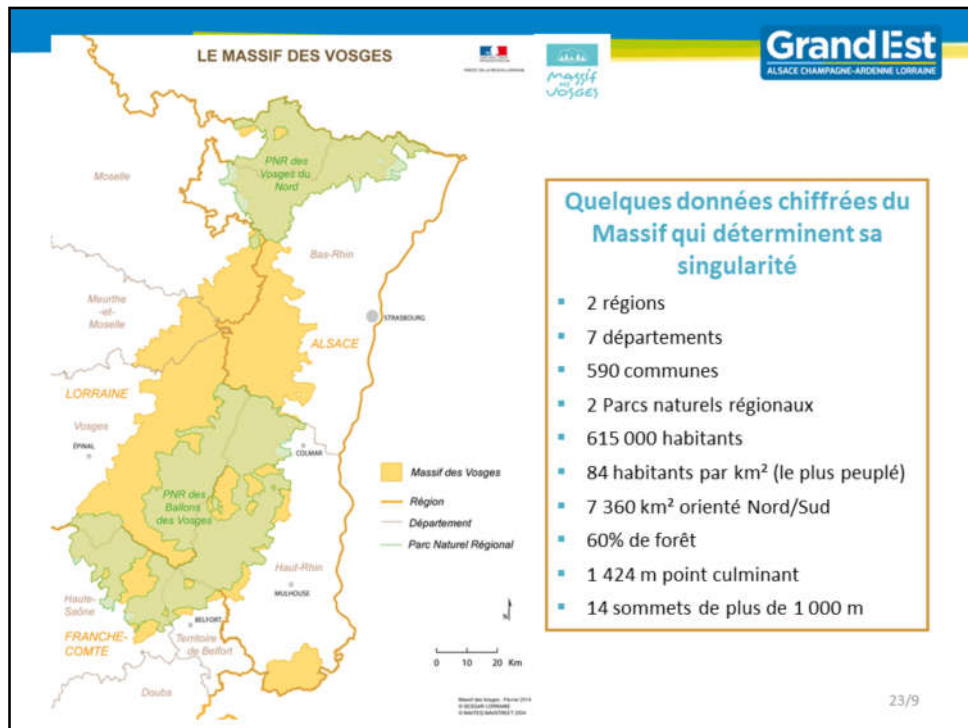
- 1) *Au regard des différences et des influences qu'il existe entre la Région et ses voisins quelle peut-être le rôle du SRADDET ?  
Pourrait-il avoir un effet sur les causes de ses divergences, liées à des conditions cadre de développement (fiscalité, transformation industrielle...)?  
Ou plutôt chercher à optimiser les conséquences de ses influences (gestion des flux, problématique de formation...)?*
- 2) *Comment profiter davantage des locomotives extérieures à la Région ? de cette position du Grand Est au cœur de l'Europe et au frontière de l'île de France ?*
- 3) *Au delà de nos voisins directs, d'autres dynamique sont à travailler avec nos partenaires européens et à l'international...*

**SRADDET**  
**SÉMINAIRE EGALITÉ DES TERRITOIRES**  
**Vendredi 19 mai 2017**  
**Châlons-en-Champagne**

**Spécificité des territoires : l'exemple du**  
**Massif des Vosges**

MASSIF DES VOSGES





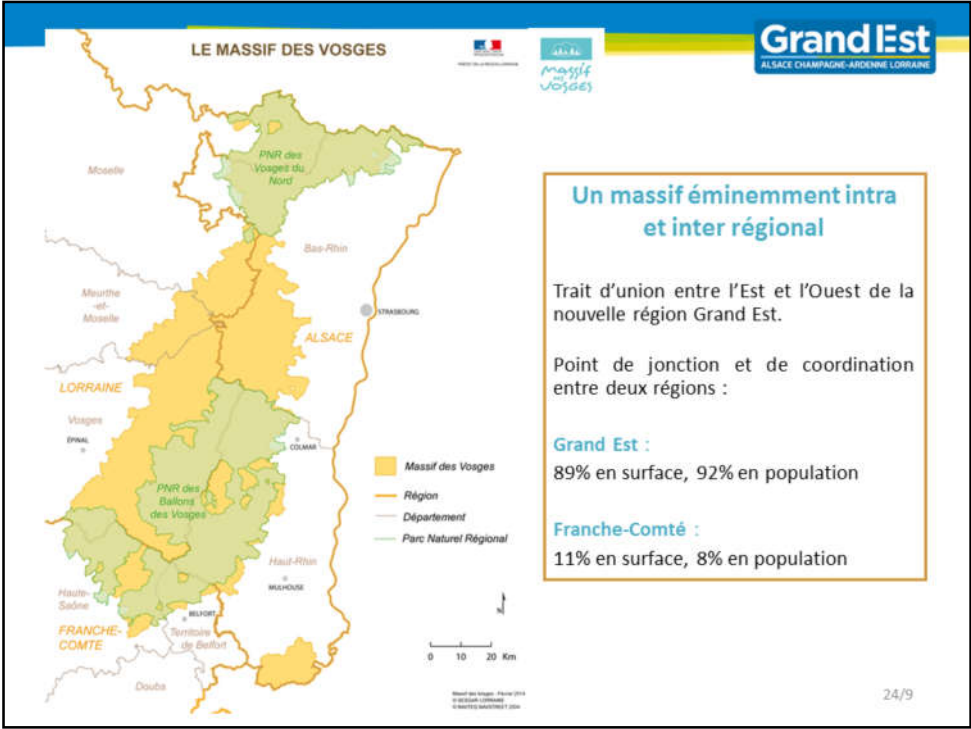
Le SRADDET a pour objectif la rationalisation du nombre de documents existants en prévoyant l'insertion de plusieurs schémas sectoriels.

C'est pourquoi le SRADDET prend en compte, dans sa rédaction, le Schéma Interrégional du Massif des Vosges qui a déjà élaboré une feuille de route.

C'est pourquoi, le SRADDET doit prévoir la prise en compte, dans sa rédaction, du Schéma Interrégional du Massif des Vosges qui gère la politique mise en place sur le Massif Vosgien et dont les grandes lignes seront abordées au slide 4.

En effet, le Massif des Vosges est un territoire qui bénéficie d'une organisation spécifique régit par des lois, une gouvernance spécifique et un soutien fort des différents partenaires financiers aux projets qui permettent de développer ce périmètre géographique.

Le SRADDET ne peut, de ce fait, aller à l'encontre du Schéma Interrégional du Massif mais doit bien tenir compte de son organisation et de ses orientations qui seront précisées dans les prochaines diapos.

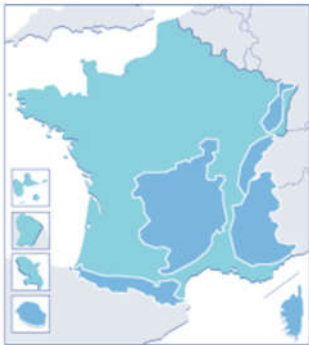





  
 ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

## Prise en compte des spécificités des territoires de montagne

La politique mise en œuvre dans le Massif des Vosges s'appuie :



➤ **Sur des textes de référence :**

La loi du **9 janvier 1985** relative au développement et à la protection de la montagne, actualisée par la loi du **28 décembre 2016** de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

➤ **Sur des instances de gouvernance adaptées :**

- Comité de massif
- Préfet coordonnateur de massif
- Comité de programmation
- Commissariat de Massif

25/9

La spécificité du Massif résulte de la conjugaison de 3 facteurs essentiels

- Juridique qui cadre le Massif par des textes de références
- Partenariale mise en place d'instances de gouvernance
- Financière grâce à la mobilisation d'outils d'intervention spécifiques

Permet au Massif de s'organiser et d'être un territoire spécifique qui peut servir de laboratoire d'expérience pour développer d'autres territoires.

La politique mise en œuvre dans le Massif des Vosges s'appuie :

➤ Sur des textes de références :

**La Loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.** Cette loi a été actualisée le 28 décembre 2016 par la loi montagne Acte II dite de modernisation, de développement et de protection des territoires de Montagne.

Il est précisé dans l'article 94 de cette loi la nécessité d'intégrer des schémas régionaux sectoriels dans le SRADDET. (Cet article prévoit la ratification de l'ordonnance du 28 juillet 2016 qui organise les modalités techniques d'intégration des différents schémas sectoriels régionaux au sein du SRADDET.)

**La loi du 28 décembre 2016** doit permettre de :

- Prendre en compte les spécificités des territoires de montagne.
- Soutenir l'emploi et le dynamisme économique en montagne :
- Favoriser le déploiement du numérique, de la téléphonie mobile,
- Encourager la pluriactivité et faciliter le travail saisonnier,
- Développer les activités agricoles, pastorales et forestières,
- Développer les activités économiques et touristiques,
- Organiser la promotion des activités touristiques.
- Réhabiliter l'immobilier de loisir par un urbanisme adapté.
- Renforcer les politiques environnementales à travers l'intervention des parcs naturels régionaux.

- Sur des instances de gouvernance adaptées qui permettent un vrai travail partenarial et favorisent l'émergence de projets de développement de ce territoire.

#### **Comité de Massif**

Le comité est composé de 4 collèges :

- Elus locaux
- Parlementaires (2 députés et 2 sénateurs)
- Acteurs économiques
- Représentants d'organismes et d'associations qui participent à la vie collective du Massif

Rôle : Instance de concertation et de coordination, chargée de définir et de suivre les objectifs fixés : développement, aménagement et protection des massifs, notamment à travers l'élaboration des schémas de massif ainsi que sa mise en œuvre.

#### **Le Préfet coordonnateur de massif**

Représentant de l'Etat au niveau du massif, il copréside le comité de massif, assure la cohérence de la politique du massif et assure le suivi des conventions interrégionales de massif.

#### **Les Comités de Programmation**

Ce sont des instances de suivi des Conventions interrégionales. Co-présidées par le Préfet coordonnateur de massif et un Président de Région ou son représentant.

#### **Le Commissariat de Massif**

Composé d'agents de l'Etat, assure le secrétariat du comité de massif et veille à l'exécution des conventions interrégionales et organise l'animation et le suivi des réunions et a en charge la communication des décisions.


  
 ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

## Prise en compte des spécificités des territoires de montagne

La politique mise en œuvre dans le Massif des Vosges s'appuie :



Le Schéma Interrégional du Massif des Vosges à l'horizon 2020  
 un projet de développement durable, une ambition pour le massif

➤ Sur des outils d'intervention spécifiques :

**le Schéma Interrégional du Massif des Vosges**  
(octobre 2015)

- 1 Encourager l'initiative économique locale et développer la mise en réseau
- 2 Préserver les ressources naturelles et paysagères de montagne tout en s'adaptant aux grandes évolutions
- 3 Favoriser l'attractivité du Massif des Vosges
- 4 Inscrire le Massif des Vosges dans les grands ensembles territoriaux

26/9

La politique mise en œuvre dans le Massif des Vosges s'appuie :

➤ **Sur des outils d'intervention spécifiques :**

**Le Schéma Interrégional du Massif** (Document sur lequel devra s'appuyer le SRADDET et tenir compte de ses orientations). Créé par la loi « DTR » (loi sur le développement des territoires ruraux) du 23 février 2005 qui confie aux comités de massif l'élaboration d'un schéma.

Le schéma actuel a été adopté le 25 octobre 2015. C'est un projet de territoire écrit par les acteurs et un document de référence pour l'application des politiques publiques sur le territoire, en tenant compte de ses enjeux spécifiques. Il fixe des orientations d'aménagement. Il est composé d'un diagnostic stratégique et d'orientations stratégiques regroupées en 4 axes prioritaires.

Le Schéma est un document de présentation des défis que le massif doit relever et d'orientations stratégiques à moyen ou long terme. C'est un projet de territoire écrit par les acteurs et un document de référence pour l'application des politiques publiques sur le territoire, en tenant compte de ses enjeux spécifiques. Son élaboration est confiée au comité du Massif et approuvée par les Conseils régionaux après avis des Conseils généraux concernés. **A l'intérieur du périmètre du SRADDET, c'est un territoire qui a déjà sa « feuille de route ». Il est composé d'un diagnostic stratégique et d'orientations stratégiques regroupées en 4 axes prioritaires.**

Le diagnostic territorial stratégique :

Identification de 6 enseignements majeurs sur le Massif :

- Un territoire sensible aux changements climatiques ;
- Un territoire qui présente des enjeux naturels forts (espaces, espèces, paysages,...) ;
- Un territoire caractérisé par une hétérogénéité de l'évolution démographique selon les secteurs géographiques qui le composent ;
- Un territoire marqué par une résistance de l'activité industrielle, en partie soutenue par les filières

- traditionnelles (agriculture de montagne et produits du terroir, bois / forêt, textile,...) ;
- Un territoire dans lequel le tourisme a une part importante ;
  - Un territoire, enfin, confronté à la problématique des mobilités.




**Prise en compte des spécificités des territoires de montagne**

La politique mise en œuvre dans le Massif des Vosges s'appuie :

- Sur des outils d'intervention spécifiques :
  - outils financiers :**
    - ✓ **La Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2015-2020 (CIMV)**  
Montant total alloué sur la période 2015/2020 : 45,95 M€
    - ✓ **Les Programmes Opérationnels Interrégionaux : FEDER**  
Montant total alloué sur la période 2015/2020 : 12 M€

27/9

La politique mise en œuvre dans le Massif des Vosges s'appuie :

➤ **Sur des outils financiers :**

**La Convention Interrégionale de Massif (CIMV) :**

Période de la convention en cours 2015-2020.  
Montant total alloué sur la période : 45,95 M€.  
Montant Région : 14.14 M€.

Rôle : Outil contractuel au service de l'aménagement et du développement d'un massif.  
Son objectif est de décloisonner les démarches de développement économique du massif et de favoriser l'émergence d'actions concrètes à l'échelle du Massif, à un niveau interrégional.  
Elle traduit en projets concrets les orientations données notamment par le Schéma interrégional de massif.

**Les Programmes Opérationnels Interrégionaux :**

Outils de financement européens mis en place en relation avec les conventions de massifs, ils permettent, pour certaines mesures de la CIMV, à des porteurs de projets de bénéficier de crédits attribués par l'Europe au titre du FEDER en complément de ceux de l'Etat et des Régions.  
Montant FEDER sur la convention CIMV 2015/2020 : 12 M€





## Zoom sur la politique touristique du Massif et mise en place d'un contrat de destination



Le tourisme est une réalité et une opportunité pour le massif.

Volonté du comité de massif de mieux structurer l'offre et de donner de la lisibilité, à l'échelle du massif, en direction des territoires régionaux et européens voisins.

Le contrat de destination signé le 16 décembre 2014

- 3 objectifs : emplois / nuitées / notoriété
- 34 actions relevant de 4 volets opérationnels portées par différents acteurs
- Coordination confiée au PNRBV

Cette politique touristique a été permise par l'approche « loi montagne » et par les spécificités de ce territoire qu'elle conforte en retour.

28/9

Un exemple d'action menée sur le Massif : **Zoom sur la politique touristique du Massif et mise en place d'un contrat de destination.**

Le tourisme est une réalité et une opportunité pour le massif. **Volonté du comité de massif de mieux structurer l'offre et de donner de la lisibilité, à l'échelle du massif, en direction des territoires régionaux et européens voisins. En mobilisant des fonds émanant de la CIMV et du FEDER : mise en place d'un contrat de destination signé le 16 décembre 2014.**

Sur le plan touristique, le Massif des Vosges dispose de nombreux atouts pour se positionner comme une véritable destination touristique :

**Une situation stratégique** au cœur d'une Euro-région de près de 12 millions d'habitants dans un rayon de quatre heures, permettant de drainer une clientèle à la fois interrégionale et transfrontalière

**Une montagne accessible** au national et à l'international avec :

Une bonne desserte routière

5 aéroports (dont trois locaux et deux internationaux en Alsace) et deux lignes TGV

**Une montagne préservée :**

Le Massif des Vosges se caractérise par une grande richesse de ses mieux naturels. Leurs qualités remarquables ont suscité la mise en œuvre de mesures de protection, comme de nombreuses réserves naturelles ainsi que des sites classés ou inscrits.

**Une montagne habitée et vivante :**

Le Massif des Vosges est maillé de nombreuses petites villes proposant la plupart des services à la population et des activités économiques fondées sur les ressources du territoire comme l'industrie du verre et du textile ou l'agriculture de montagne.

**Une offre territoriale riche et diversifiée :**

Le Massif des Vosges est riche de la diversité de ses nombreuses ressources, naturelles, paysagères, culturelles, architecturales, historique, ou encore gastronomiques. Celles-ci ont permis le développement d'une offre d'activités diversifiées, été comme hiver.

### **Objectifs :**

Le Contrat Cadre de Destination vise à renforcer la logique de Destination sur les différences territoriales constituant le Massif des Vosges **pour stimuler les flux de séjour, en particulier internationaux, et consolider l'emploi et les retombées économiques générées.**

### **Moyens :**

Chaque année un Contrat de Destination Annuel fixe le plan d'actions et le plan de financement.

### **Exemples d'actions :**

#### ***Structuration et qualification de l'offre***

accompagnement individuel et une mise en réseau des acteurs territoriaux  
adapter l'offre à une clientèle familiale en s'appuyant, notamment, sur le label Famille Plus  
améliorer la qualité de l'accueil et le rayonnement de sites s'inscrivant dans une démarche marchande, en s'appuyant, notamment, sur le label Qualité Tourisme.  
mettre en valeur des produits exemplaires

#### ***Marketing/Promotion et Communication***

mettre en œuvre des actions de communication visant à faire connaître la destination Massif des Vosges sur les marchés cibles  
à mettre en place un dispositif d'observation et d'évaluation innovant

#### ***Volet structuration et qualification de l'offre***

Les Partenaires Signataires s'engagent à conduire des actions de qualifications, de différenciation et de diversification des offres touristiques de séjour.

Ceci se traduira par un accompagnement individuel et une mise en réseau des acteurs territoriaux, des professionnels, des filières et des porteurs de projet d'investissement visant à optimiser les bonnes pratiques en matière de qualification de l'offre d'activités, d'équipements ou de service, à renforcer les démarches de qualification et de labellisation en cohérence avec les différents dispositifs de qualité et marques existantes et à stimuler l'innovation.

Il s'agira de consolider les 5 filières stratégiques en cohérence avec l'image du Massif des Vosges, en portant une attention particulière aux points suivants :

La filière station-vallée vise à adapter l'offre à une clientèle familiale en s'appuyant, notamment, sur le label Famille Plus, à l'échelle de l'espace valléen. Des efforts seront menés spécifiquement en faveur de la filière nordique qui souffre d'un manque de structuration et d'image au niveau massif.

La filière sites de visite vise à améliorer la qualité de l'accueil et le rayonnement de sites s'inscrivant dans une démarche marchande, en s'appuyant, notamment, sur le label Qualité Tourisme. A travers ces sites, la valorisation des patrimoines naturels, historiques, architecturaux et des savoir-faire spécifiques du Massif des Vosges sera recherchée, en lien avec le volet « Intégration territoriale du tourisme ».

La filière bien-être a pour objectif de structurer des hébergements mais aussi des activités autour d'une offre associant détente et santé.

La filière itinérance participera à transformer une clientèle d'excursionnistes en clientèle de séjour en proposant des séjours de randonnée ou de découverte douce incluant de l'hébergement proposant des services adaptés au randonneur. Les efforts porteront prioritairement sur la mise en tourisme et la qualification de l'itinéraire GR5, allant du nord au sud du massif, en le connectant à la Grande Traversée du Jura.

La filière éco-tourisme mettra en valeur des produits exemplaires tant sur le plan de l'hébergement que des services permettant d'identifier le Massif des Vosges comme un espace environnemental sensible.

#### ***Volet Marketing/Promotion et Communication***

Structurer des outils de promotion et mettre en œuvre des actions de communication visant à faire connaître la destination Massif des Vosges sur les marchés cibles de proximité et à stimuler les flux de séjour. Ces marchés-cibles retenus sont les suivants :

Le marché national.

Les marchés internationaux prioritaires : Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse.

Développer des clientèles-cibles pertinentes autres que la clientèle familiale déjà visées, avec la mise en œuvre le cas échéant d'actions de communication spécifiques.

***Volet Intégration territoriale du tourisme***

Améliorer la chaîne d'accueil et la chaîne de valeur sur l'ensemble du massif et en lien avec les différents acteurs et secteurs économiques du territoire afin d'accroître la contribution du secteur touristique à la vie des territoires du Massif des Vosges, l'objectif en termes d'emploi visera avant tout à consolider le nombre d'emplois du secteur touristique, et, si les conditions le permettent, de l'accroître de 5 % à l'issue du contrat.

***Volet Observation***

Le Contrat de Destination vise aussi à mettre en place un dispositif d'observation et d'évaluation innovant permettant d'effectuer les réajustements éventuellement nécessaires.



## Conclusion

Le Massif des Vosges est un territoire spécifique de la Région Grand Est sur lequel des actions de développement sont menées grâce à un cadrage juridique, au schéma interrégional qui fixe les objectifs et également à un partenariat fort entre les acteurs.

Les initiatives en cours sur ce territoire seront prises en compte dans l'élaboration du SRADET ainsi que dans le Schéma Régional de Développement du Tourisme. Elles pourront servir d'exemples et être dupliquées dans d'autres territoires.



**sraddet@grandest.fr**

Région Grand Est  
Site de Strasbourg  
1 place Adrien Zeller - BP91006  
67070 Strasbourg cedex

## **LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA REGION GRAND EST**



**La nouvelle politique d'aménagement du territoire  
adoptée en séance plénière le 28 avril 2017**

Carine REBER  
Directrice de l'Environnement et de l'Aménagement  
Région Grand Est

## L'action de la Région, nouvelles échelles et réorganisation des territoires

**2016**

5152 communes  
248 intercommunalités

Fusion des Régions : Grand Est

**2017**

5136 communes  
149 intercommunalités

Impacts périmètres Pays/PETR/SCoT

Une nouvelle politique régionale largement **concertée**

- ✓ Associations des maires
- ✓ Nombreuses visites de terrain et auditions



**2017**

Nouvelles politiques de la Région

**2018**

**2019**

**2020**

Ajustement des politiques

↳ Elaboration du SRADDET, stratégie partagée

↗ Mise en œuvre SRADDET

La politique d'aménagement du territoire, 4 objectifs, 10 dispositifs, 1 AAP

- 1 **La cohésion territoriale par un aménagement durable et équilibré** → Soutien ciblé aux SCoTs
- 2 **Des projets durables à une échelle de territoire pertinente** → Soutien ingénierie territoriale / PETR  
→ Contrepartie projets innovants des 32 GAL Leader
- 3 **Une articulation équilibrée des territoires ruraux et urbains** → Soutien investissements structurants:
  - 81 bourgs ruraux en déprise
  - 366 communes espaces urbains structurants
  - toutes les autres communes via leur EPCI
 → Soutien à la rénovation habitat / OPAH  
→ Soutien aux friches publiques et privées
- 4 **L'attractivité des territoires aux difficultés spécifiques** → Soutien investissements structurants des 101 quartiers prioritaires politique de la ville  
→ Soutien projets conseils citoyens

Des projets transversaux



## LA DECLINAISON OPERATIONNELLE DU SRDEII : LES ACTIONS PRIORITAIRES

Schéma Régional de Développement Economique,  
d'Innovation et d'Internationalisation adopté  
en séance plénière le 28 avril 2017

Loi NOTRe a confié aux Régions la responsabilité économique quasi exclusive avec la compétence de définir sur le territoire, via un schéma, les orientations en matières d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.

Une concertation sans précédent a eu lieu sur les territoires et sur la plateforme numérique BeEST avec l'ensemble des acteurs économiques, entreprises, collectivités et institutionnels avec un volet spécial pour les Métropoles.

Après avoir adopté les 7 orientations stratégiques le 20 décembre 2016, dont celles sur les synergies territoriales entre les métropoles et les autres territoires, adoption le 28 avril 2017 (attente approbation définitive par le Préfet conformément loi NOTRe) du SRDEII qui va constituer la stratégie économique du Grand Est, stratégie qui se veut partagée et fédératrice pour « faire Région » au service de la croissance et de l'emploi.  
TRANSITION DIAPO SUIVANTE : Mise en œuvre opérationnelle selon 6 principes



**Accélérer l'innovation et les transitions économiques** : pour soutenir l'industrie, la bioéconomie et l'emploi, accompagner la compétitivité des entreprises et leurs transitions numérique et environnementale vers l'entreprise 4.0

**Créer un choc de financement** : offre de fonds aux entreprises en sous capitalisation; adaptée à chaque étape de leur développement et faciliter le dialogue bancaire.

**Impulser un souffle d'entrepreneuriat et d'innovation** en matière de création reprise + accélérer la croissance des TPE, PME et ETI pour les aider à passer le cap supérieur. L'ESS est également concernée pour conserver un tissu éco de proximité.

**Démultiplier notre action à l'international** : pour attirer de nouveaux investisseurs étrangers en valorisant les atouts du territoire via une approche commune de marketing territorial. Grand Est Export est lancé pour accompagner les entreprises dans leurs démarches à l'international

**Organiser la puissance publique en réseau et au plus près des territoires** : mise en réseau des acteurs, y compris les agences de développement économique, à l'échelle du Grand Est pour une déclinaison de la stratégie au plus près des territoires, clarifier le « qui fait quoi ».

Une action partenariale forte avec les Pactes Offensives Croissance Emploi établis avec une ou plusieurs interco autour des engagements réciproques et des priorités économiques structurantes en application des axes du SRDEII les plus adaptés aux réalités des territoires.

**Inventer une gouvernance économique partagée et innovante** : qui s'articulera autour

de 2 instances : un G20 constitué de représentants de la puissance publique et parapublique du territoire et un conseil de s 100 qui réunira des chefs d'entreprise dans une dynamique participative en matière d'évaluation et de prospective.

TRANSITION DIAPO SUIVANTE Ces 6 principes peuvent paraître abstraits et conceptuels. Leur traduction concrète est prévue au travers de 26 fiches actions, véritables leviers de croissance. Leur mise en œuvre sera étalée sur la durée du mandat



Grand Est ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE	
<b>La déclinaison opérationnelle des 26 actions prioritaires</b>	
Accélérer l'innovation et les transitions économiques dans le Grand Est	1. Accompagner les entreprises pour devenir des entreprises 4.0
	2. Conforter et amplifier le plan régional en faveur de l'industrie du futur
	3. Lancer le plan régional en faveur de l'artisanat de demain
	4. Lancer le plan régional en faveur de la ferme du futur
	5. Soutenir les filières stratégiques structurantes
	6. Consolider les initiatives en faveur de la bio-économie en un plan régional
	7. Soutenir les démarches de production et de consommation d'énergies renouvelables dans le cadre de la transition énergétique
	8. Soutenir et déployer l'écologie industrielle territoriale (EIT)
	9. Préparer l'intermodalité de demain et favoriser les mobilités durables innovantes
	10. Lancer le pacte artisanat
	11. Lancer GRAND EST DIGITAL, le plan régional de croissance numérique du Grand Est

En orange les actions structurantes prioritaires qui font le lien avec le SRADDET, le PACTE DE RURALITE et LES DISPOSITIFS de la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement, les plus directement connectés aux territoires, en matière d'économie de proximité, d'économie circulaire et d'aménagement durable du territoire.

Par exemple, **Grand Est Digital**, outil régional complémentaire du déploiement de la fibre Grand Est : il a pour ambition d'accompagner les nouveaux usages du numérique pour remédier à la sous-numérisation des TPE/PME, commerces et artisans des territoires.

A noter également le **pacte Artisanat et l'ESS** (fiche « coopérer pour innover ») concernent la promotion des activités fortement ancrées territorialement (cohésion et aménagement du territoire), le maintien et la régénération du tissu économique local, en particulier en milieu rural.

Grand Est <small>ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE</small>	
Créer un choc du financement de l'économie	12. Créer une offre de fonds régionaux adaptés aux phases de développement des entreprises du Grand Est 13. Cibler les aides directes aux entreprises
Impulser un souffle d'entrepreneuriat et d'innovation	14. Favoriser l'accueil, l'émergence et la croissance des start-ups 15. Lancer le programme Accélérateur Grand Est 16. Etre offensif sur la création et la reprise d'entreprise 17. Coopérer pour Innover - AMI Initiatives territoriales ESS 18. Structurer l'écosystème de l'innovation 19. Expérimenter pour devenir un territoire innovant : vers une commande publique innovante et la mise en place d'expérimentations Grand'esteurs
Démultiplier notre action à l'international	20. Lancer GRAND EST EXPORT, l'accompagnement sur mesure des entreprises du Grand Est pour les doper à l'export 21. Mettre en œuvre une stratégie partagée d'attractivité du Grand Est
Organiser la puissance publique en réseau au plus près des territoires	22. Mettre en place les Pactes Offensive Croissance Emploi 23. Créer GRAND EST BIG DATA, l'outil de veille et d'aide à la décision du Grand Est 24. Réorganiser et coordonner l'action publique en mettant en réseau les acteurs du développement économique du territoire régional 25. Appuyer le partenariat avec les agences de développement économique
Inventer une nouvelle gouvernance éco. partagée et innovante	26. Mettre en place une nouvelle gouvernance économique et de l'innovation régionale partagée

A noter également l'action offensive en matière de **création reprise** qui se fera sur les territoires avec les opérateurs et l'appui des EPCI et des agences territoriales et qui aura des retombées directes sur le territoire; l'accompagnement des tiers lieux est également prévu pour ancrer et dynamiser un écosystème d'acteurs en matière de création.

**Côté attractivité** : il s'agit ici d'attractivité économique pour faire venir des IDE, des start-ups, fixer des grand groupes etc. Cette stratégie englobe la fédération de marques et pourra être complémentaire d'une stratégie d'attractivité englobant en particulier le tourisme.

**Les POCE sont par excellence les dispositifs régionaux prévus pour lier développement économique et territoires : ils constitueront la synthèse visible de ce que feront les EPCI aux côtés de la Région pour leur territoire et son rayonnement. Ce partenariat a pour vocation de décliner les axes stratégiques du SRDEII les plus appropriés au développement du territoire d'un EPCI ou d'un groupement d'EPCI intéressés ; il va être proposé par la Région aux EPCI autour d'engagements réciproques et de projets structurants à visée économique. Il s'agit de responsabiliser les EPCI aux côtés de la Région en matière économique et foncière. La trame des POCE est en cours de calage. S'agissant du foncier d'activité, dont la mobilisation est souvent compliquée et onéreuse,**

des réflexions à la fois techniques et juridiques sont en cours.

Enfin, le **réseau des agences de développement éco et des référents économiques** impliquera les EPCI pour mailler efficacement le territoire.

Télécharger le SRDEII sur [www.be-est.com](http://www.be-est.com)

## Armature urbaine régionale

Bassins et centres de fonctionnement urbain

### Benoît LEPLOMB

Coordinateur aménagement du SRADDET, Région Grand Est

### David MARX

Directeur d'études, Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise, ADEUS



## L'armature urbaine régionale

### DÉFINITION :

L'armature urbaine désigne l'ensemble des villes hiérarchisées et de leurs aires d'influence au sein d'un territoire donné. *(source : GéoConfluences)*

### OBJECTIFS :

- **accroître les connaissances** sur le fonctionnement des territoires
- caractériser les principales polarités
- identifier **les relations** entre les territoires
- permettre aux territoires de se positionner dans le **nouvel espace régional**



L'armature urbaine permet de mieux connaître le fonctionnement du territoire régional. L'objet n'est pas de hiérarchiser mais de comprendre le rôle des polarités au sein de la région et même au delà car les dynamiques territoriales ne s'arrêtent pas aux limites administratives.

## L'armature urbaine régionale

### ENJEUX :

- Construire un SRADDET au plus près des réalités du territoire
- Permettre une bonne appropriation de l'armature urbaine régionale et encourager sa déclinaison à l'échelle locale
- Identifier les atouts des territoires pour renforcer l'attractivité du Grand Est

### UNE MÉTHODOLOGIE EN TROIS ÉTAPES :

- Identifier les communes participant à l'armature urbaine régionale  
*Indicateurs : population, emplois, équipements*
- Agglomérer les communes participants à la même polarité  
*Indicateurs de proximité*
- Identifier les liens entre les polarités  
*Indicateurs : Services à la population, l'économie, les échanges*

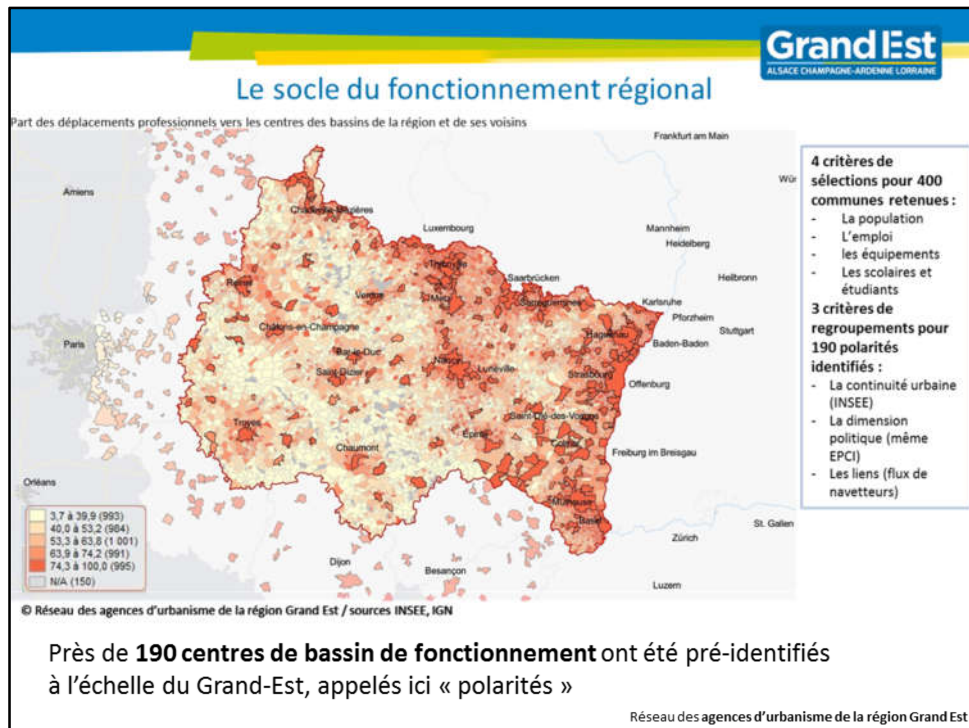


### Enjeux :

Le SRADDET sera construit au plus près des réalités territoriales afin qu'il fasse l'objet d'une bonne appropriation et que chaque territoire puisse concourir à l'objectif général d'accroître l'attractivité du Grand Est.

La méthode développée par le réseau des sept agences d'urbanisme du Grand Est en lien avec la Région comprend trois étapes :

- 1° : identifier les communes participant à l'armature urbaine. Cette phase permet d'identifier des groupes de communes qui par leurs dynamiques et leur équipements structure un territoire autour d'elles.
- 2° : A partir des communes identifiées, un travail de regroupement permet de créer des groupes cohérents de communes participant à la même polarité. C'est à ce niveau qu'interviendra un travail de caractérisation des polarités afin de mieux les connaître
- 3° : Les territoires fonctionnant en réseau, il s'agit d'identifier les liens entre les polarités et, à partir de la caractérisation, de mieux identifier les territoires structurés autour de plusieurs polarités.



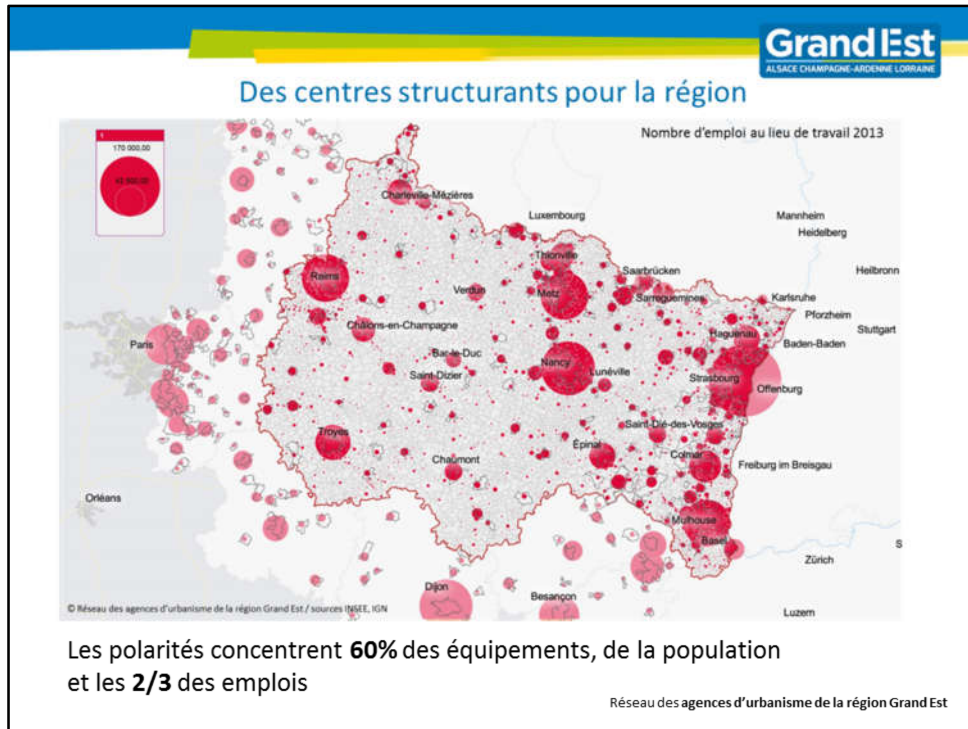
Elle est formée par 396 communes (7,6 % des communes) regroupées en 185 polarités

Les 190 centres des bassins de fonctionnement sont intercommunaux, ils jouent un rôle de **maillage** de proximité du territoire régional

97% de la population régionale réside dans une commune ayant des relations quotidiennes avec les centres des bassins (plus de 30% de navetteurs)

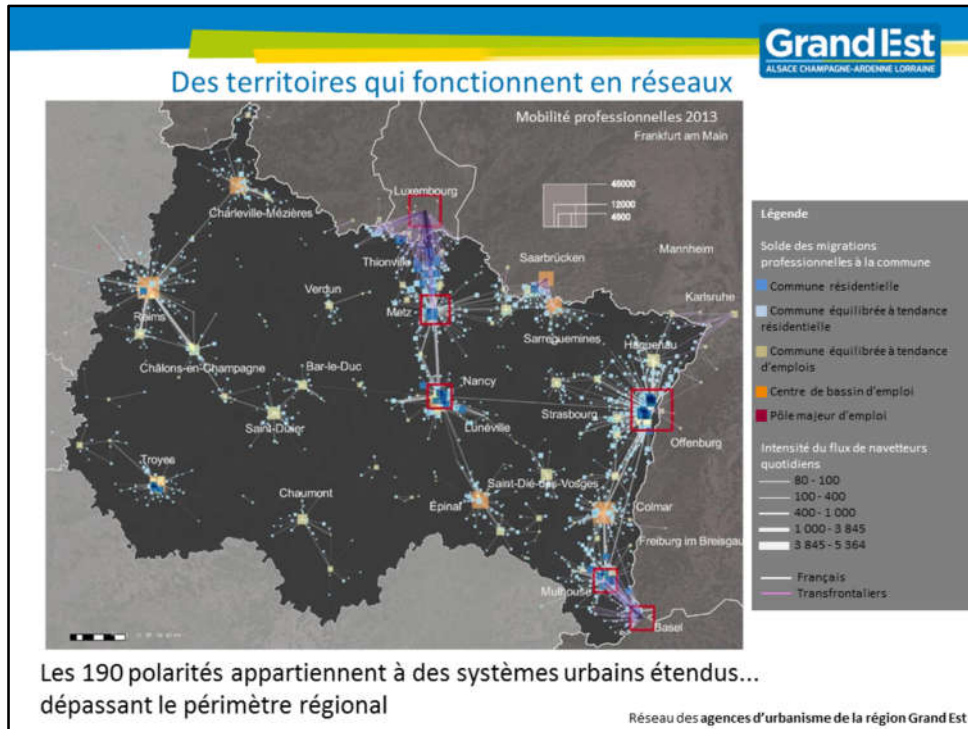
87% des communes de la région sont en relation quotidienne avec les centres des bassins (plus de 30% des navettes)

Ces communes représentent 97% de la population régionale



- La **polarisation n'est pas un choix politique** mais une conséquence de 40 ans d'évolution des mobilités et de l'économie
- Par leur densité de population, d'emploi, d'équipements... les centres peuvent incarner **les moteurs du développement régional** et **entraîner** l'ensemble du territoire





Insister sur l'échelle communale  
Préciser liens inter régional

## Quels suites et questionnements ?

### Suite des travaux

- Identifier les spécificités des polarités et les liens entre elles
- Quelles sont les dynamiques à l'œuvre ?
- Articuler avec les travaux les liens urbain-rural et le transfrontalier

### Questionnements posés par ces travaux

- Comment permettre à chaque centre de jouer son rôle au profit de son bassin de fonctionnement ?
- Comment favoriser le fonctionnement en réseau des territoires ?

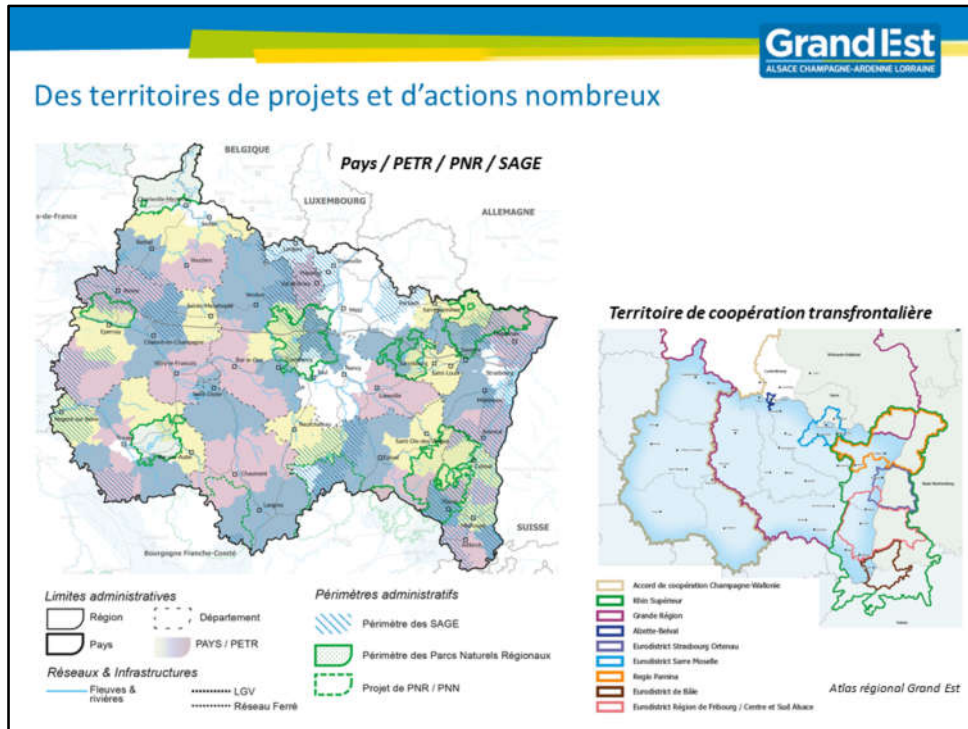


## Liens et solidarité territoriale

**David CHABOT**

Urbaniste OPQU - Co-chef de projet AMO du SRADET Grand Est

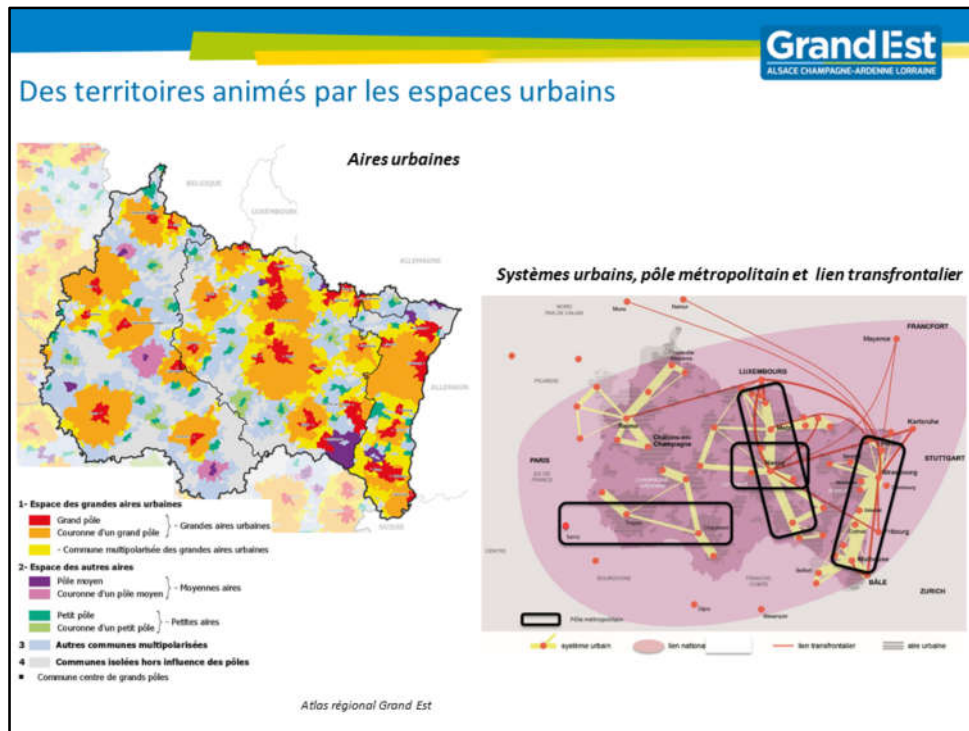




façonnés par l'histoire, la géographie, les paysages...

Des liens qui dessinent des territoires de projet ou de gestion parfois supra-régionaux ou transfrontaliers

Des espaces dans l'actions au quotidien

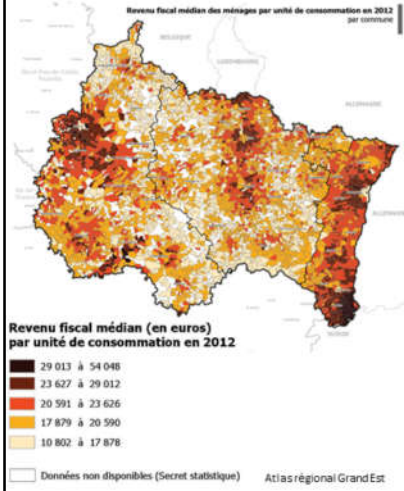


Des liens qui dessinent des territoires de projet plus ou moins fins en laissant des marges moins intégrées et en faisant apparaitre la nécessité de créer des « agrafes »  
 C'est un des enjeux du SRADDET Identifier une maille infrarégionale capable d'assurer solidarité et égalité du territoire  
 Des fonctionnement métropolitains  
 D'autres type de fonctionnement

Une exigence de solidarité territoriale...

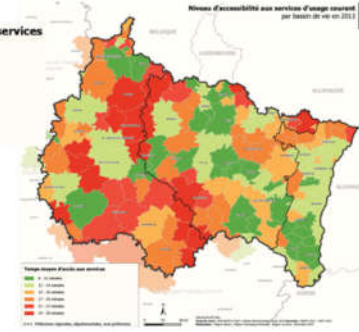
Inégalités d'accès aux services

Concentration des richesses

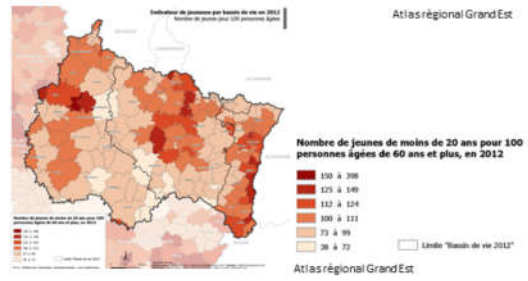


Temps moyen d'accès aux services

- 8 - 11 minutes
- 12 - 14 minutes
- 15 - 16 minutes
- 17 - 20 minutes
- 21 - 23 minutes
- 24 - 28 minutes



Viellissement

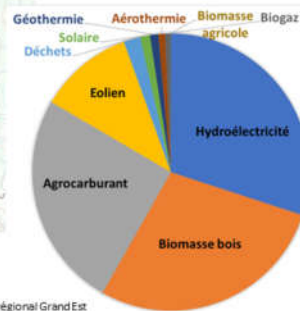


...et de réciprocité

- L'eau, une ressource stratégique
- La biodiversité, l'atout attractivité
- La forêt, l'outil économique et d'adaptation au changement climatique



Répartition de la Production D'Énergie Renouvelable 2012



Atlas régional Grand Est

**Eau :**

Stratégique pour les métropoles et les pays frontaliers, /Source d'emploi (tourisme, logistique, énergie)

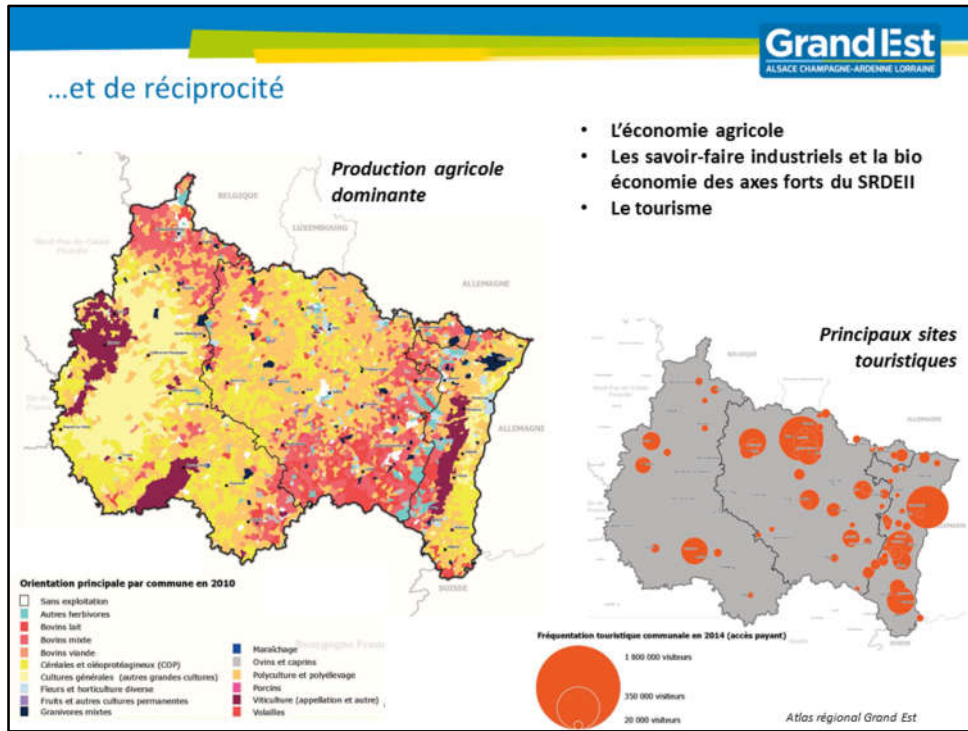
**Biodiversité :**

- Valorisable dans les politiques régionales (tourisme, voies vertes, trame verte et bleue)
- atout image / attractivité

**Forêts**

- double outil de lutte et d'adaptation au changement climatique (puits de carbone, énergie, épuration de l'air)
- Ressource économique

...et de réciprocité



- L'économie agricole
- Les savoir-faire industriels et la bio économie des axes forts du SRDEII
- Le tourisme

- économie de premier plan (agro-économie, tourisme et renommée)
- Éléments de solidarité ville campagne (bassin de circuits courts)



...et de réciprocité



**Ardenne Campus, accroître le niveau de formation**

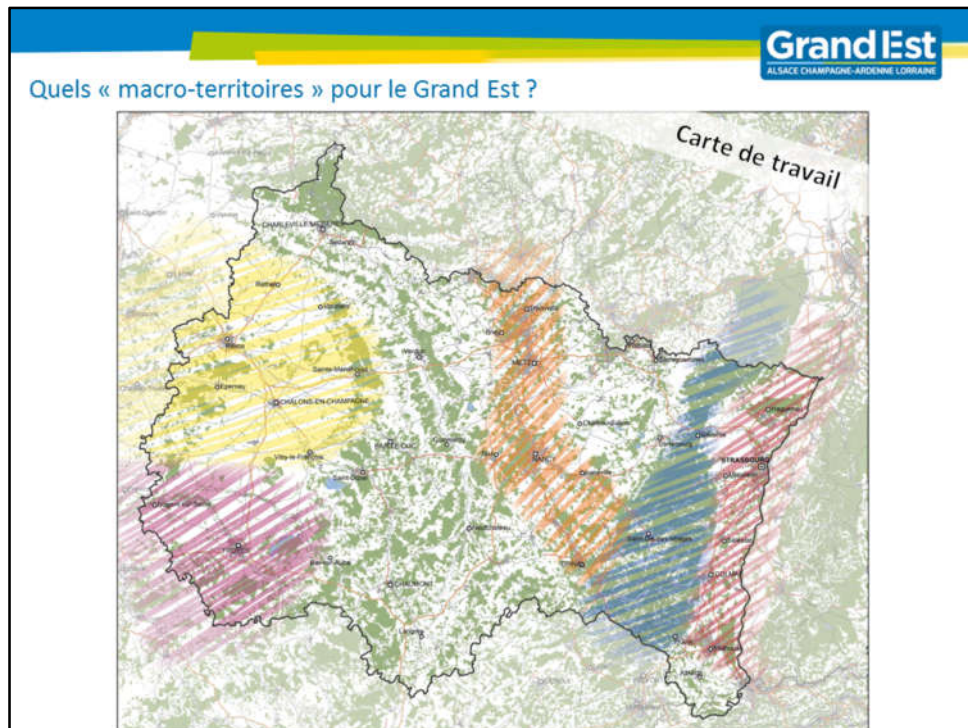


**Saint Dié, Lacs de Pierre-Percée, développer les loisirs / tourisme de nature**



**Pôle multimodal de Bar-le-Duc, améliorer et faciliter les mobilité**

**Des pôles d'attractivités résidentielles en devenir (mobilité, emploi, nature tourisme)**



La carte projetée est un document de travail, un élément de synthèse au vue des 5 éclairages précédents.

Parti pris :

- Choix de territoire fonctionnel (évolution de la population et d'emploi, déplacements, territoire vécu, bassin de vie, projets). Il existe aussi des dynamiques de territoire de coopération (pôles métropolitains, réseau de villes, territoire porté politiquement).
- Zonage flou, déconnecté des limites administratives. Ce n'est pas une strate supplémentaire au millefeuille administratif.
- L'objectif d'identifier des macro-territoires est d'avoir une meilleure lecture du fonctionnement de la Région (élément de diagnostic) et une meilleure appropriation du SRADDET. Ce ne sont pas des territoires de règles.
- Les liens et interactions entre ces macro-territoires ne sont pas représentés à ce stade mais ils sont essentiels pour « faire Région ».

Cette carte a pour but de lancer les réflexions, elle a vocation à être amendée, complétée en atelier.

## **Objectifs et règles du travail en ateliers**

## Co-construire et concerter sur le SRADDET

### Cinq grandes thématiques de questionnement

Transfrontalier et  
interrégional

Spécificités  
des  
territoires

Animation,  
structuration  
développement  
territorial

Armature  
urbaine  
régionale

Liens et  
solidarité  
territoriale

**Partager** des atouts, des handicaps, mais également des opportunités et des perspectives en termes d'orientations et d'actions

**Identifier** des besoins, des attentes, des réciprocitys à mettre en place

**Réfléchir** aux échelles de coopération et de solidarité territoriale

## Des ateliers auto-gérés

### Un rapporteur

Un rapporteur est désigné parmi les participants de la table de travail



Prend en note l'ensemble des propositions, y compris celles non consensuelles

Recadre et/ou relance la contribution en cas de besoin

Répartit la parole entre les différents participants de la table de travail en cas de besoin

### Un cadre et une carte de restitution

**Atelier n°1 : Transfrontalier et interrégional**

**Objectifs**

**Modalités**

**Adresses**

**Autre région**

**Les 4 tâches clés de la table**



## Le cadre de restitution



Une série de questionnement



Une carte pour localiser

**Le cadre commun de restitution** permettra une capitalisation aisée entre tous les ateliers

**La carte** permet de localiser, de préciser et d'enrichir le travail par une approche territoriale

**Le cadre est à remplir par le rapporteur du sous atelier, elle sert de base à la restitution finale en plénière**

## 1er temps d'ateliers

A vous de contribuer!



## Le cadre de restitution



Une série de questionnement



Une carte pour localiser

**Le cadre commun de restitution** permettra une capitalisation aisée entre tous les ateliers

**La carte** permet de localiser, de préciser et d'enrichir le travail par une approche territoriale

**Le cadre est à remplir par le rapporteur du sous atelier, elle sert de base à la restitution finale en plénière**



## Pause déjeuner

## 2nd temps d'ateliers

A vous de contribuer!



## Le cadre de restitution



Une série de questionnement



Une carte pour localiser

**Le cadre commun de restitution** permettra une capitalisation aisée entre tous les ateliers

**La carte** permet de localiser, de préciser et d'enrichir le travail par une approche territoriale

**Le cadre est à remplir par le rapporteur du sous atelier, elle sert de base à la restitution finale en plénière**

## Plénière de restitution

## Conclusion du séminaire



**sraddet@grandest.fr**

Région Grand Est  
Site de Strasbourg  
1 place Adrien Zeller - BP91006  
67070 Strasbourg cedex